

APPEL À PROJET :

Création et gestion d'un Centre Socio Culturel (CSC) en vue d'un agrément Centre Social par la Caisse d'Allocations Familiales

Sites : Principal 7 boulevard Recteur Senn – Nancy Annexe Site la Madeleine 9 quai René II

Quartiers concernés Saint-Pierre – René II – Bonsecours

1. Contexte et enjeux

La Ville de Nancy souhaite redonner vie aux anciens locaux de la MJC Pichon, inoccupés depuis la fermeture de la structure en juillet 2025. Historiquement lieu d'échanges, de culture et d'éducation populaire, ce site constitue un repère essentiel pour les habitants du quartier Saint-Pierre – René II – Bonsecours, territoire faisant aujourd'hui face à des fragilités sociales et économiques majeures. Ces enjeux sont aujourd'hui identifiés dans le cadre de la Convention Territoriale Globale 2026/2030 signée entre la Ville de NANCY et la CAF de Meurthe et Moselle.

Un diagnostic territorial, mené en 2025 en partenariat avec un cabinet, a mis en évidence :

- un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nancéienne,
- une forte proportion de familles monoparentales,
- une présence importante de personnes isolées,
- un besoin marqué d'animation sociale, de soutien à la parentalité, d'accompagnement des enfants et des jeunes,
- un enjeu fort de participation citoyenne et de cohésion sociale.

Dans le même temps, le territoire bénéficie d'atouts notables : un tissu associatif actif, une dynamique culturelle et sportive renforcée, et plusieurs projets urbains structurants (CCN-Ballet de Lorraine, rénovation du Stade Leprun, aménagements participatifs de La Madeleine).

Face à ces constats et perspectives, la Ville de Nancy réaffirme une volonté politique forte : revitaliser socialement et culturellement le quartier en s'appuyant sur des partenariats consolidés et sur l'implication des habitants à travers la création et l'implantation dans ces locaux d'un Centre Socio Culturel pour agir, en proximité, sur le territoire Saint Pierre René II Bonsecours.

2. Objet de l'Appel à Projet.

Le présent appel à projet vise à identifier un porteur de projet associatif capable d'assurer la préfiguration et la gestion d'un **Centre Socio Culturel (CSC), agréé Centre Social**.

Le CSC devra également assurer la gestion et valorisation d'un équipement culturel de type salle de spectacle 164 Places.

La structure devra être un lieu de proximité à vocation globale familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale ; ainsi qu'un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets en veillant à conserver la dimension culturelle du site.

La structure devra constituer un lieu ressource pour les familles et habitants, conciliant les besoins sociaux identifiés et la dimension culturelle historique du site. Au-delà de la fonction d'accueil et d'écoute du centre social, le CSC sera identifié comme responsable de l'accueil sur le site. (Cette fonction devra être reconnue et repérée sur le territoire d'intervention, et l'accueil devra être considéré comme une action à part entière).

Les porteurs intéressés devront proposer un projet :

- **répondant aux missions générales de l'animation de la vie sociale :**

- un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille de manière inconditionnelle toute la population en veillant à la mixité sociale ; Il est ouvert à l'ensemble de la population à qui il offre un accueil, des activités et des services ; par là même il est en capacité de déceler les besoins et les attentes des usagers et des habitants. C'est un lieu de rencontres et d'échanges entre les générations. Il favorise le développement des liens familiaux et sociaux et agit pour renforcer la cohésion sociale et les solidarités tout en prévenant les exclusions.

- un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets : il prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants, et favorise la vie sociale et la vie associative. Il propose des activités ou des services à finalités sociale, éducative, culturelle ou de loisirs, ainsi que des actions spécifiques pour répondre aux problématiques sociales du territoire. Il favorise le développement des initiatives des usagers en mettant des moyens humains et logistiques à leur disposition.

- **Conforme au cadre réglementaire de la CNAF circulaire AVS C 2025-238 du 18 décembre 2025 et respectant le guide méthodologique** pour les structures de l'Animation de la Vie Sociale, incluant :

- un diagnostic partagé,
- un projet social et familial pluri annuel, qui intègre une intervention sur l'ensemble des quartiers identifiés
- un fonctionnement fondé sur une démarche participative impliquant habitants et usagers.

- **Fondé sur une logique de coopération**

avec :

- les habitants et collectifs locaux,
- les acteurs associatifs du territoire
- les institutions partenaires (CAF 54, Conseil Départemental 54, Ville de NANCY, Métropole du Grand NANCY, État...)

3. Missions générales attendues du porteur de projet

Les propositions devront intégrer :

- Des perspectives de préfiguration de l'équipement : modalités (ressources / méthodologie / place des habitants / association des usagers)

- Des perspectives concernant le rayonnement du CSC sur l'ensemble du territoire concerné.
- Un budget prévisionnel 2026 concernant la préfiguration / et une projection budgétaire en fonctionnement annuelle (année civile)
- Un calendrier prévisionnel 2026 / 2027
- Des perspectives en terme d'articulations avec les dispositifs présents sur site : tiers lieu, acm.

La proposition devra viser une demande d'agrément Centre social par la Caisse d'allocations familiales au plus tard dans le 1^{er} semestre 2027.

4. Le volet culturel du projet : Salle de Spectacle :

Le lauréat devra construire un projet de gestion et d'animation de la salle de spectacle (164 places) située dans les locaux du 7 boulevard Recteur Senn. Il sera construit en lien avec la Ville de Nancy pendant la phase de préfiguration définie entre juin et septembre 2026. La mise en lien avec les acteurs culturels du territoire et le lauréat pourra être facilitée par la Ville de Nancy.

La salle de spectacle, héritage majeur de l'ancienne MJC Pichon, constitue un outil stratégique pour le développement du projet social et familial, intégrant :

- 1) la dimension culturelle et artistique du site, en permettant :
 - l'accès à la culture : démocratisation culturelle, découverte d'expressions artistiques variées, accès des pratiques culturelles pour les publics éloignés.
 - l'expression et la valorisation des cultures représentées dans le quartier : reconnaissance des identités et mise en valeur des cultures populaires, familiales, interculturelles,
 - la participation et la création collective : pour que les habitants deviennent acteurs, créateurs, organisateurs de la culture
- 2) le projet social et familial de la future structure d'Animation de la Vie Sociale dont la culture doit être indissociable :
 - la culture au service du social : en favorisant le lien et la rencontre entre les habitants pour lutter contre l'isolement, l'exclusion, les difficultés sociales
 - le social au service du culturel : par des actions culturelles adaptés aux besoins, réalités et vécus des habitants
- 3) Une approche globale de la personne et du territoire : pour contribuer à la cohésion sociale, à l'émancipation et au vivre-ensemble

Il sera question de construire une proposition précise de valorisation, d'exploitation (estimation du temps d'occupation de la salle : usage hebdomadaire, mensuel, tarification pratiquée, suivi technique) et de perspectives de programmation (estimation du nombre de manifestations, modalités opérationnelles), comprenant :

- une stratégie d'optimisation de l'occupation de la salle vers les habitants et vers les porteurs de projets culturels
- un programme accessible, inclusif et tourné vers l'éducation populaire (à envisager spectacles, ateliers...)

Une attention particulière sera portée à la cohérence entre l'usage de la salle de spectacle et le projet social et familial, afin de garantir :

- un ancrage local fort,
- une ouverture culturelle pour tous,
- une contribution directe à la cohésion sociale,
- et un équilibre entre accessibilité, innovation et viabilité.

5. Dispositifs partenaires présents et à l'étude sur le site :

Dans un contexte de redéploiement et d'adaptation de l'offre de services à destination des habitants et des familles, la Ville de Nancy a mis en œuvre un Accueil Collectif de Mineurs (ACM) de 70 places pour les enfants âgés de 6 à 11 ans. Cette ouverture répond à la nécessité d'assurer une continuité de service suite à la fermeture de la structure précédemment implantée sur le site.

Cette offre, conçue comme une réponse transitoire, a vocation à être réévaluée à l'aune des besoins du territoire, tels qu'ils seront objectivés dans le cadre du diagnostic partagé.

Parallèlement, la Ville engage une réflexion stratégique sur la création d'une structure innovante à destination des adolescents, de type tiers-lieu, à rayonnement communal. Ce projet s'inscrirait dans une logique de renouvellement des politiques jeunesse et pourrait trouver place au dernier étage du bâtiment principal situé au 7 boulevard du Recteur Senn.

Dans cette perspective, il apparaît essentiel d'anticiper les articulations avec le futur porteur du projet afin de construire des coopérations structurantes et de garantir la complémentarité des interventions au service des publics et du territoire.

6. Moyens mis à disposition 796,47 M² de locaux représentant une valorisation annuelle de 91 594,05 euros pour la partie mise à disposition de manière exclusive (hors RDC mutualisé).

Le site est proposé dans les conditions suivantes :

➤ Locaux :

1. Mise à disposition de locaux

- Mise à disposition exclusive des étages 1 et 2, soit 580,45 m², des locaux au 7 boulevard Recteur Senn. Comprenant la salle de spectacle (164 places). Voir plans en annexe.
- Mise à disposition de manière mutualisée du rez-de-chaussée composé de plusieurs espaces : accueil, salle d'exposition, extérieur. La gestion de la mise à disposition de ces espaces sera gérée par le CSC. Voir plans en annexe.
- Mise à disposition du site dit de La Madeleine au 69 Quai René II 54000 NANCY : Salle d'activité de 158 M², d'une réserve, d'un dégagement et de toilettes pour un total de 216,02 M² (voir plan en annexe, partie jaune sur le plan adossé au gymnase Provençal)

2. **Durée de mise à disposition** : à compter de septembre 2026 dans le cadre de la préfiguration puis par renouvellement sur la durée de chaque projet social et familial déposé dans le cadre de la demande d'agrément auprès de la CAF de Meurthe et Moselle (1 an pour le premier agrément Centre Social CAF).
3. **Entretien** : l'opérateur est responsable de l'entretien courant des espaces qui lui sont attribués ainsi que des espaces mutualisés.
4. **Maintenance** : la maintenance de l'équipement ainsi que d'éventuels travaux liés au projet seront à la charge de la Ville de NANCY, dans la limite du programme annuel prévisionnel soumis à validation préalable de la Ville et dans la limite des crédits annuellement votés au budget primitif de la collectivité.
5. **Conditions financières** : mise à disposition gratuite des locaux.

Charges d'exploitation : à la charge de l'opérateur (consommation d'électricité, d'eau, de chauffage, assurances impôts locaux etc.). Évaluées approximativement à 19900 euros par année hors assurance. Ces charges seront refacturés concernant les superficies privatives mises à disposition, et non les parties « communes » : escaliers et espace devant les bureaux du 1^{er} étage, ascenseur dont les charges seront supportées par la ville de NANCY. Une provision sur charge trimestrielle sera demandée.

➤ **Fonctionnement financier**

- Soutien financier de la Ville durant la phase de préfiguration puis au fonctionnement, aux côtés de la CAF 54 et du Conseil Départemental sous réserve de validation par les instances délibératoires de chaque institution.
- Soutien financier durant la phase de déploiement du projet social avec une enveloppe de fonctionnement annuel.
- Mise à disposition gracieuse des locaux et du matériel présent à l'intérieur des équipements.

En outre, le porteur du projet pourra également compter sur l'engagement financier de la CAF de Meurthe et Moselle dans le cadre des prestations de services relatives aux centres sociaux à la condition expresse du respect de la circulaire 2025-238 et celle du conseil départemental dans le cadre de l'appui aux territoires sous réserve du respect de la réglementation en vigueur.

7. Description du lieu

➤ **1 Localisation et accès**

Adresses : Site Principal 7 rue du boulevard Recteur Senn, 54000 Nancy / Annexe 9 quai René II 54000 NANCY

Quartier : Saint Pierre René II Bonsecours

➤ **2 Caractéristiques du bâtiment**

Type de bâtiment : Le bâtiment principal situé au 7 boulevard du recteur Senn est classé comme établissement recevant du public de type L et de catégorie 3 pour un effectif maximal de 555 personnes (public et personnel).

Salle de spectacle : 164 places assises, régie spectacle et loge artistes avec sanitaires.

Le bâtiment annexe de la madeleine est classé comme établissement recevant du public de type X et de catégorie 2 pour un effectif maximal de 150 personnes (public et personnel).

Conformité réglementaire Le bâtiment est conforme aux normes des ERP (Établissements Recevant du Public) et accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite). Le site respecte les normes de sécurité incendie, avec des issues de secours et des dispositifs de lutte contre l'incendie.

Visites des sites possibles sur demande à : joseph.tokarski@nancy.fr

➤ 3 Equipements disponibles pour la salle de spectacle

- 2 caissons de basses + 2 enceintes + 1 ensemble de lumières
- Fly-cases de son et lumière, avec ampli AP4020, 2 micros HF SHURE et câblages + pieds de micro
- 2 retours YAMAHA type DXRIO
- 1 ensemble de rideaux de scène et d'écrans de vidéo-projection
- 1 ensemble de consoles 088 + 1 console X32 Compaq + 1 ensemble de micros, de câblages.
- 1 ensemble de 164 chaises en bois et métal, fixées au sol.

8. Critères d'analyse des candidatures et modalités de sélection

Les analyses des candidatures seront assurées par une commission composée d'élus de la Ville de Nancy et du CCAS, de la délégation territoriale CAF territoire Métropole du Grand Nancy, et de représentants du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle, sur la base de la grille de notation suivante :

Critère	Sous critère / précision	Note Maximale
Expérience et compétences du porteur de projet	Compétences et expérience dans les domaines : animation sociale et familiale, jeunesse, éducation populaire, culturel participation d'habitants à toutes les étapes de la vie de la structure. Notamment dans la dimension d'Aller vers les publics les plus vulnérables.	20 points
Respect du cadre méthodologique et technique de la CNAF AVS	Expérience et connaissance du cadre réglementaire de l'animation de la vie sociale	20 points

C 2025-238 du 18 décembre 2025.		
Capacité structurelle du porteur dans la gestion des ressources	Portage et gestion de la fonction ressources humaines et pilotage stratégique financier de la structure.	20 points
Ancrage territorial, connaissance territorial et partenariats existants et envisagés (particulièrement avec le futur projet de tiers lieux adolescent dont le projet se construit parallèlement.)	Capacité du porteur à construire un projet social cohérent aux besoins identifiés en mobilisant les ressources du territoire	10 points
Capacité du porteur à intégrer le pilotage de la salle de spectacle comme outil du territoire au service du projet social	Capacité à mobiliser cet équipement dans la future mise en œuvre du projet social.	15 points
Références dans l'Innovation sociale, et politiques de solidarités.	Capacité à innover dans le champs des politiques sociales.	10 points
Qualité générale du dossier	Clarté, cohérence, pertinence des documents annexes	5 points

Date de clôture des candidatures : 8 avril 2026. Notification du lauréat et information des candidatures non retenues : au plus tard le 26 juin 2026.

La commission se réserve le droit, si besoin, d'auditionner les candidats.

9. Modalités de candidature

Les candidatures doivent être portées par une association à but non lucratif.

Les candidats devront transmettre un dossier comprenant :

- une note de présentation de la structure (statuts, gouvernance, bilans récents d'activités et financier) ;
- une proposition d'intentions du projet structuré autour d'une projection réaliste des ressources ;
- un premier calendrier prévisionnel
- un budget prévisionnel pour la phase de préfiguration et pour une année de fonctionnement

- tout document jugé utile.

Les candidatures doivent être transmises avant le 8 avril 2026 par voie électronique sur la plateforme X marché de la Ville de NANCY

10. Forme juridique du partenariat

Le présent appel à projets donnera lieu, avec le porteur de projet sélectionné, à la signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Nancy et le porteur retenu sur une durée de trois ans. Dans ce cadre un bilan annuel d'activité détaillant l'aspect financier devra être effectué par le porteur sur la durée de la convention.

Cette convention précisera les modalités de mise à disposition des locaux, les engagements réciproques des parties, les conditions d'exploitation du site, ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation du projet. La convention de partenariat ne constitue ni une délégation de service public, ni un marché public, mais repose sur une logique de coopération entre la collectivité, et le porteur de l'équipement centre social et culturel, dans une finalité d'intérêt général. Elle portera notamment sur :

- La mise à disposition gratuite des locaux et équipements hors charges courantes,
- Les responsabilités de l'opérateur en matière de gestion, d'entretien, de sécurité et de conformité réglementaire ; Pour rappel, la Ville, en qualité de propriétaire des lieux, garde à sa charge les travaux prévus aux articles 605 et 606 du Code civil (clos et couvert).
- Les objectifs en matière d'action sociale et d'animation de la vie sociale et culturelle, et d'ancrage territorial ;
- Les modalités de financement, d'accompagnement par la ville de NANCY et de ses partenaires.

11. Contact :

Pour toute question ou demande d'information complémentaire : [**joseph.tokarski@nancy.fr**](mailto:joseph.tokarski@nancy.fr)

Annexe 1 : plans des locaux mis à disposition

Annexe 2 Diagnostic de territoire